

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le deux avril deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à seize heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Vannina **NEGRONI**

N°2025/15

MEMBRES PRÉSENTS	
François <b>GARIDACCI</b>	Lucie <b>FRIMIGACCI</b>
Alexia <b>ZANETTACCI</b>	Jean-Paul <b>PAOLI</b>
Jérôme <b>ALESSANDRI</b>	Ange <b>SUSINI</b>
Dominique <b>POGGI</b>	Stéphanie <b>ALESSANDRI</b>
Vannina <b>NEGRONI</b>	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Emmanuelle <b>FRIMIGACCI</b> donne procuration à Vannina <b>NEGRONI</b>	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène <b>DRAGACCI-CODACCIONI</b>	Pierre-Jean <b>MIGEVANT</b>
Sandrine <b>CINOTTI</b>	Frédéric <b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b>
Pierre <b>ZANNETTI</b>	Emmanuelle <b>FRIMIGACCI</b>

**OBJET : Approbation compte de gestion M4 2024.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le compte de gestion lié au port de plaisance de Cargèse, tenu par le comptable public de la collectivité, retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui ont été exécutées au cours de l'exercice budgétaire de 2024.

Le Maire dépose le compte de gestion sur la table du Conseil municipal et propose à l'organe délibérant de l'approuver.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2024 lié au port de plaisance de Cargèse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 10 dont 1 procuration.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

